

Objectifs de développement durable

Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique (*preparedness review*)

En adoptant le programme 2030 de développement durable en 2015, l'Organisation des Nations unies (ONU) a fixé dix-sept objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD sont articulés autour des cinq thèmes principaux que sont l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Les ODD couvrent les trois dimensions sociale, économique et environnementale. Ils sont subdivisés en 169 sous-objectifs et portent sur presque tous les aspects sociétaux (www.sdgs.be). La Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne ont également souscrit au programme 2030. Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, en suit les (sous-)objectifs au moyen de l'« ensemble d'indicateurs de développement durable de l'Union européenne ».

Les différents niveaux de pouvoir belges (État fédéral, communautés et régions) sont tenus de prendre un engagement politique en matière d'ODD. Ils peuvent définir leur politique de manière autonome, mais la concertation et la coordination sont essentielles, puisque 133 des 169 sous-objectifs relèvent de leur compétence partagée. Chaque niveau de pouvoir doit également examiner dans quelle mesure des actions politiques ont déjà été menées pour réaliser ces (sous-)objectifs et si des actions supplémentaires s'imposent.

Les ODD constituent une priorité du plan stratégique 2017-2022 de l'Intosai, l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle. Ces dernières se sont engagées à vérifier dans quelle mesure leurs autorités nationales se sont préparées à la réalisation des ODD. Elles procèdent, à cette fin, à un examen de l'état de préparation (*preparedness review*).

Dans son examen de l'état de préparation de la Belgique, la Cour des comptes a examiné la manière dont les pouvoirs publics s'engagent et s'organisent expressément à l'égard du programme 2030. Elle a ainsi vérifié si les niveaux de pouvoir belges ont élaboré un système adéquat pour réaliser les ODD, suivre l'avancement de leur réalisation et en faire rapport. La Cour des comptes s'est focalisée sur la coordination au sein des niveaux de pouvoir et entre eux. Les résultats proprement dits de la politique de développement durable ne sont pas audités. Un modèle en sept étapes de l'Intosai constitue le cadre normatif de l'audit. Concrètement, la Cour des comptes a examiné si les pouvoirs publics :

1. ont pris un engagement fort pour réaliser les ODD ;
2. y associent le public et les parties prenantes concernées ;
3. ont attribué clairement les diverses responsabilités et les moyens correspondants ;
4. assurent une coordination mutuelle suffisante ;
5. disposent de plans stratégiques spécifiques prévoyant des objectifs clairs ;

6. ont préparé leur politique en bonne et due forme ;
7. ont élaboré un système afin de suivre la réalisation des objectifs et d'en faire rapport.

La Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD) fait office d'organe de concertation pour la coordination nationale qui doit permettre à la Belgique de respecter ses engagements internationaux dans le cadre du programme 2030. Elle a élaboré la stratégie nationale de développement durable en 2017, une stratégie qui entend jeter les bases d'une approche cohérente des lignes stratégiques du développement durable en Belgique. Elle a collaboré au premier examen national volontaire qui a été présenté à l'ONU en 2017. La CIMDD ne se réunit toutefois plus depuis fin 2017. La stratégie nationale qu'elle a élaborée en 2017 ne contient pas d'objectifs spécifiques. Les chantiers de coopération qu'elle prévoit s'attachent surtout aux processus sans contenir d'objectifs chiffrés. Le deuxième rapport d'évaluation de la stratégie nationale, prévu pour mars 2019, n'a pas encore été élaboré.

Des indicateurs permettent de suivre la politique en matière d'ODD. Un premier état des lieux de la politique menée a été dressé pour 34 indicateurs. En 2018, l'Institut interfédéral de statistique a élargi cet ensemble d'indicateurs et rassemblé des données de mesure pour 82 indicateurs. Une ventilation par région est prévue pour 32 indicateurs depuis février 2020.

Étant donné leur autonomie, les niveaux de pouvoir ont honoré différemment leur engagement politique vis-à-vis du programme 2030. La plupart ont établi des plans stratégiques de développement durable et mené des actions pour impliquer les citoyens et les parties prenantes. La coordination au sein d'un même niveau de pouvoir est également organisée de manières diverses, tant au niveau du pilotage de la politique que de la coordination par les services administratifs. Les budgets comprennent certes des moyens qui, par leur nature, ont un rapport avec les ODD, mais l'existence d'un lien explicite avec le programme 2030 est plutôt exceptionnelle. Des différences s'observent également dans la préparation de la politique : la plupart des niveaux de pouvoir ont évalué la politique de développement durable pour préparer leurs plans stratégiques, mais seuls le niveau fédéral et le niveau flamand se sont appuyés sur une comparaison avec les dix-sept ODD.

Les indicateurs de suivi des ODD d'un niveau de pouvoir ont aussi été élaborés différemment. Souvent, il n'y a pas de valeurs cibles ni de mesures zéro et les indicateurs ne sont pas clairement liés aux programmes gouvernementaux ni aux actions issues des plans stratégiques qui concernent les ODD. Le rapportage sur les ODD se limite en général à citer les actions mises en œuvre, sans les évaluer par rapport aux ODD.

La Cour des comptes recommande que la CIMDD reprenne son rôle de coordination et veille à poursuivre le rapportage international dans un examen national volontaire adapté qui comporte des objectifs actualisés et chiffrés et se fonde sur le programme 2030. Pour suivre la politique de développement durable, l'Institut interfédéral de statistique doit élaborer des indicateurs couvrant tous les aspects des ODD. Ces indicateurs devraient reposer sur un échantillon suffisamment large pour pouvoir être ventilés entre les régions.

La Cour des comptes adresse par ailleurs des recommandations à l'ensemble des niveaux de pouvoir. Ceux-ci doivent considérer la nouvelle stratégie nationale comme une vision commune dans laquelle inscrire leurs plans stratégiques et autres engagements politiques en matière de développement durable. Ils devraient également y transposer les ODD mondiaux en objectifs

concrets, chiffrés et axés sur leur propre niveau de pouvoir et, ensuite, y associer les mesures stratégiques nécessaires. Les autorités doivent définir des valeurs cibles pour les indicateurs.

En outre, la Cour des comptes recommande de planifier la préparation de la politique et l'implication des citoyens et des parties prenantes ainsi que d'assurer une coordination et un suivi plus explicites des plans et des mesures stratégiques afin de garantir un rapportage périodique aux parlements. Les autorités doivent clarifier les responsabilités de tous les acteurs publics et estimer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les organes de suivi et de rapportage doivent veiller à ce que les indicateurs que les autorités utilisent pour suivre la réalisation des ODD soient conformes à la liste d'indicateurs de l'Institut interfédéral de statistique. Ces indicateurs doivent être suffisamment mesurables au moyen de valeurs cibles et, autant que possible, être liés aux mesures ou projets concrets.

Enfin, le rapportage sur la politique de développement durable, la communication à son sujet et le calendrier doivent permettre de coordonner les résultats au niveau national en vue du prochain examen national volontaire.